



Rapport de gestion 2014

2 avril 2015



Sommaire

1	Rétrospective	3
1.1	La Haute école spécialisée bernoise (BFH) pose d'importants jalons	3
1.2	Florilège de résultats	5
2	En perspective: stratégie et accréditation	11
3	Données chiffrées et factuelles	12
3.1	Etudiants et étudiantes	12
3.2	Collaborateurs et collaboratrices	14
3.3	Recherche appliquée et développement	15
3.4	Source: Haute école spécialisée bernoiseOrganes	16
4	Comptes annuels	18
4.1	Bilan	18
4.2	Compte de résultat	19
4.3	Tableau de flux de trésorerie	20
4.4	Tableau des fonds propres	21
4.5	Annexe	22
4.6	Commentaires des comptes	40
5	Rapport de l'organe de révision	41

1 Rétrospective

1.1 La Haute école spécialisée bernoise (BFH) pose d'importants jalons

Lancement du processus stratégique, approbation du crédit d'étude de projet pour le campus Biel/Bienne, création des centres BFH: tels ont été, avec de nombreux autres projets et décisions, les éléments marquants de 2014, année intense et importante pour la BFH.

Pour la Haute école spécialisée bernoise, l'année 2014 a été intense, positive et importante. La BFH a poursuivi son développement qualitatif, autrement dit elle a consolidé ses acquis, a progressé de manière ciblée dans des domaines choisis et a posé des priorités significatives pour l'avenir. Sans oublier l'essentiel: une nouvelle fois plus de 2200 jeunes femmes et jeunes hommes ont choisi de suivre des études de bachelor ou de master à la BFH, et plus de 800 partenaires de terrain issus de l'économie, de l'administration ou de la société civile ont misé sur la collaboration avec la BFH dans des projets de recherche et de développement.

Processus stratégique: coup d'envoi de l'élaboration des stratégies partielles

La BFH avait lancé dès 2013 un processus de définition de sa stratégie afin d'affiner son profil. En 2014, elle a d'abord fixé, par le processus stratégique incluant de nombreux participants, des objectifs stratégiques valables pour l'ensemble de l'institution. Puis elle a constitué des groupes de travail chargés de formuler des stratégies partielles couvrant des champs d'action déterminés et de planifier leur mise en œuvre opérationnelle. Lors de sa séance du 26 août 2014, le conseil de la BFH a adopté les objectifs stratégiques tout en sachant qu'ils devraient être réévalués voire adaptés durant la phase de synergie, une fois que les onze stratégies partielles seraient prêtes.

Campus Biel/Bienne: adoption de décisions cruciales

Le futur campus Biel/Bienne a continué à prendre forme en 2014. Des décisions ont été prises sur les orientations. Durant sa session de juin, le Grand Conseil a approuvé le crédit d'étude de projet portant sur 24,5 millions de francs. Cette décision garantit les travaux préparatoires du campus Biel/Bienne jusqu'au début du chantier. Septembre a vu arriver une réjouissante confirmation, celle du soutien que la Manufacture des Montres Rolex S.A. accordera à titre de mécène à la nouvelle construction du campus Biel/Bienne. Enfin, le lancement, le 16 décembre 2014, du concours de projets par l'Office des immeubles et des constructions (OIC) du canton de Berne est venu clore cette année bien remplie pour le campus Biel/Bienne.

Les centres BFH: une plus-value pour les mandants et les partenaires

La BFH est à la pointe dans de nombreux domaines de recherche et dispose du savoir nécessaire pour réussir sur le marché et attirer des partenaires. Afin de mettre en œuvre ce potentiel de manière encore plus ciblée dans des innovations, elle a groupé et connecté ses compétences de recherche dans certains domaines en créant en 2014 des centres BFH. Leur objectif est de fournir des prestations de recherche et de développement axées sur l'application et le marché, qui bénéficient aussi aux domaines de la formation et de la formation continue et à celui des prestations de services.

Passage au système de subventionnement: optimisation des processus

Le 1^{er} janvier 2014 est entrée en vigueur dans son intégralité la révision partielle de la loi sur la Haute école spécialisée bernoise. L'essentiel de la nouveauté réside dans les dispositions relatives au plan de développement, au pilotage et au financement, avec le passage des hautes écoles au système de subventionnement. Par ce changement, les hautes écoles sont largement affranchies des processus financiers du canton et elles tiennent leur propre comptabilité, sur la base de nouvelles normes de présentation comptable (Swiss GAAP RPC). Le passage de la

BFH au système de subventionnement lui imposait de se doter de son propre système de finances et de gestion du personnel. Le nouveau système, fonctionnant sur la solution informatique SAP, a été introduit en janvier 2014. Depuis, SAP sert également à divers processus dans les domaines des finances, du controlling, des ressources humaines et de l'administration des projets ainsi qu'à la saisie du temps de travail et des prestations. SAP a permis d'optimiser et d'harmoniser les processus relatifs aux finances et au personnel et de réduire le nombre de systèmes périphériques.

Adaptations dans l'infrastructure: modernité et uniformité

L'exploitation a elle aussi fourni de nombreux exemples de la plus-value qui naît de la collaboration. En début d'année, le nouveau réseau intranet de la BFH a été mis en fonction: ce réseau interne commun offre aux collaborateurs et collaboratrices et aux étudiants et étudiantes un accès central aux informations et aux outils de travail. La réalisation de cette plateforme commune constituait là encore une étape importante pour le renforcement de la BFH: la communication interne a pu être optimisée et les collaborateurs et collaboratrices et les étudiants et étudiantes trouvent désormais une réponse plus adaptée à leur besoin d'information. C'est également début 2014 qu'il a été décidé de recourir à une installation moderne et uniforme pour l'impression, en phase avec les exigences actuelles et qui, parallèlement, réduit les dépenses courantes et les charges d'exploitation. Tous les nouveaux appareils ont été installés avant la fin 2014.

Enquête auprès des collaborateurs et collaboratrices: satisfaction élevée malgré de nombreux changements

Les collaborateurs et collaboratrices de la BFH estiment que leur travail est extrêmement varié et qu'ils sont bien soutenus par leurs collègues comme par leur supérieur ou supérieure hiérarchique directe. Certains considèrent toutefois que leurs possibilités d'évolution professionnelle sont limitées et beaucoup se plaignent d'un manque de personnel. Malgré tout, la satisfaction au travail est élevée. C'est ce qui ressort de l'enquête menée en 2014 auprès des collaborateurs et collaboratrices de la BFH. Les résultats seront analysés en détail en 2015 et des mesures en seront tirées et mises en œuvre. Les constats dégagés seront également pris en compte dans les processus stratégiques en cours.

L'équipe: changement au sein du conseil de la BFH

En tant qu'organe de conduite stratégique, le conseil de l'école a accompagné l'école tout au long de cette année bien remplie. Tristesse et affliction ont frappé la BFH en septembre 2014, lors du départ brutal de Rudolf Samuel Güdel, membre très apprécié du conseil de l'école et du conseil consultatif de la BFH-TI, arraché à la vie de manière inattendue. En octobre 2014 puis janvier 2015, le Conseil-exécutif du canton de Berne a désigné membres du conseil de l'école Stefan Gelzer, directeur de l'Ecole d'arts visuels Berne et Bienne, Regula Gloor, membre de la direction de Gloor Frères SA à Berthoud, et Markus Ruprecht, directeur de la société Güdel SA à Langenthal. Ces désignations valent pour la période de fonction allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. Outre le membre défunt, les nouveaux membres remplacent Monika Löffel-Bösch, qui s'est retirée du conseil de l'école, et le professeur Herbert Binggeli, recteur de la BFH depuis le 1^{er} juin 2013. Le professeur Reto Steiner, membre de la direction du Centre de compétences pour le management public (KPM) de l'Université de Berne, a été réélu pour une deuxième période de fonction.



1.2 Florilège de résultats

1.2.1 Enseignement: positionnement soutenu par l'orientation pratique

La BFH a connu une croissance forte et ciblée dans son domaine central, l'enseignement. Par leur orientation pratique et leur adéquation aux besoins de la société et aux secteurs professionnels actuels, les filières d'études offrent d'excellentes chances sur le marché du travail.

Pour le semestre d'automne 2014, la BFH a enregistré l'inscription d'environ 2200 nouveaux étudiants et étudiantes répartis dans ses 29 filières de bachelor et 21 filières de master. Ce nombre était donc légèrement supérieur à celui de l'automne précédent. Au total, 6800 étudiants et étudiantes étaient immatriculés à la BFH en 2013, dont 426 en formation continue.

En 2014, la BFH a continué à miser sur le développement qualitatif, avec des effets sur les activités les plus diverses: au fil du processus stratégique, elle a pu concrétiser sa vision concernant le développement de l'enseignement et de l'apprentissage et le contexte dans lequel ils s'inscrivent. Ce débat s'est principalement appuyé sur les piliers suivants: exploiter des synergies entre enseignement et recherche grâce à des doubles profils, promouvoir durablement par la formation continue les compétences didactiques de tous les enseignants et enseignantes et intégrer de manière ciblée les nouveaux médias et les composantes de l'e-learning dans l'enseignement. La direction de l'école a approuvé en décembre 2014 la stratégie d'e-learning 2015-2018. Cette stratégie donne un signal fort pour le développement de la haute école dans les années à venir: la BFH y reconnaît l'e-learning comme étant un «facteur d'importance stratégique dans la concurrence entre les hautes écoles et le perçoit comme un dispositif indispensable pour un enseignement attrayant, novateur et efficace». La stratégie vise à étendre encore l'e-learning et à le promouvoir durablement tout en améliorant les connexions entre ses acteurs et actrices. Il a également été décidé d'introduire une échelle de notation ECTS uniforme (ECTS Grading Table) pour évaluer les prestations d'études individuelles dans le contexte collectif.

En 2014 également, la BFH a considérablement étendu son offre d'études, tout en l'affinant: la filière de bachelor Multimedia Production a été lancée en septembre 2014. Elle est proposée en coopération avec la haute école de technique et de gestion de Coire (HTW). Cette offre tournée vers l'avenir mise sur la proximité avec le terrain: les étudiants et étudiantes travaillent sur des projets avec des partenaires de l'économie et des médias tandis que des figures de la scène bernoise du graphisme ont accepté de donner des cours. Depuis l'automne 2014, la filière de master Art Education peut être suivie avec la spécialisation «Digital Storytelling». Cette nouvelle spécialisation s'adresse à des étudiants et étudiantes intéressés par la mise en œuvre de projets de médiation multimédia dans un large contexte culturel. En parallèle, des travaux étaient menés pour préparer une nouvelle filière de master: l'offre sera enrichie d'une spécialisation proposée en collaboration avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), le Master in Life Sciences – Food, Nutrition and Health. Cette filière unique en son genre sera ouverte à l'automne 2015.

En 2014, la Graduate School of the Arts (GSA) a ouvert ses portes aux diplômés et diplômées d'autres hautes écoles d'art. Le programme de doctorat mené conjointement avec l'Université de Berne compte désormais 26 étudiants et étudiantes. La GSA est un programme interdisciplinaire unique dans toute la Suisse, proposé par l'Université de Berne et la BFH pour la préparation d'un doctorat de recherche scientifique dans le domaine des arts. A signaler aussi: la remise des premiers diplômes suisses de bachelor en informatique médicale. La BFH est la première haute école spécialisée suisse à offrir une telle filière interdisciplinaire au carrefour de la médecine, de

l'économie d'entreprise et de l'informatique. Par leur orientation pratique et leur adéquation aux besoins de la société et aux secteurs professionnels actuels, les filières d'études de la BFH offrent d'excellentes chances sur le marché du travail.

1.2.2 Recherche: renforcer le leadership

La BFH concentre ses compétences dans quatre domaines définis en s'appuyant sur des groupes de recherche établis. Ces «centres BFH» sont le fruit du processus de développement et d'extension de la recherche en marche depuis 15 ans.

La BFH a vu se réaliser en 2014 plus de 480 projets majeurs de recherche répartis entre les départements cantonaux, et plus de 800 partenaires de terrain issus de l'économie, de l'administration et de la société civile ont misé sur la collaboration avec la BFH dans le cadre de projets de recherche et de développement. Ces chiffres incluent les projets de recherche appliquée et de développement (Ra+D) en cours à la BFH ainsi que les mandats cofinancés pour plus de 50 000 francs par un tiers.

Les chiffres le prouvent: dans la recherche, la BFH occupe une position de tête dans de nombreux domaines et dispose du savoir nécessaire pour être attrayante sur le marché et envers ses partenaires. Pour activer à l'avenir ce potentiel de manière encore plus ciblée dans des innovations, la BFH a réuni et interconnecté ses compétences de recherche en créant en 2014 des «centres BFH» dédiés à des domaines spécifiques. Dans ces centres BFH, des experts et expertes collaborent étroitement et indépendamment des départements et des domaines de spécialité: ils obtiennent ainsi une vue d'ensemble des grands systèmes et des problématiques interdisciplinaires et peuvent élaborer des solutions globales complètes en réponse aux questions actuelles. Dans une première étape, le conseil de l'école a validé en 2014 la création de quatre centres BFH. Alors que les centres BFH «Bois – ressource et matériau» et «Systèmes agroalimentaires» étendent leurs activités tout au long de leurs chaînes de valorisation respectives, les centres «Sécurité sociale» et «Technologies en sport et médecine» travaillent par thématiques. Les centres BFH sont principalement orientés vers la recherche mais ils s'engagent aussi dans la formation et la formation continue ainsi que dans le domaine des prestations. D'autres centres BFH devraient être créés en 2015.

Outre les centres BFH, d'autres jalons importants ont été posés en 2014 dans le domaine de la recherche: par exemple pour la recherche visant le développement plus rapide des possibilités de stockage de l'énergie. En 2014 encore, la BFH et le Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM) ont réuni leurs compétences dans le nouveau BFH-CSEM Energy Storage Research Center (ESReC) à Bienne. L'ESReC apportera son savoir spécialisé dans trois des sept champs d'action couverts par les pôles suisses de compétences interuniversitaires en recherche énergétique – les Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER) – de la Confédération. La nouvelle halle technologique que la division Food Science & Management a mise en fonction en 2014 constitue elle aussi une étape importante. Cette halle permet aux étudiants et étudiantes d'exécuter des processus en conditions réelles, de la matière première au produit fini emballé. De leur côté, les chercheurs et chercheuses ont la possibilité de vérifier leurs hypothèses et les approches préalablement mises au point en laboratoire dans des conditions proches de celles de l'industrie.

En 2014 toujours, les bases d'une stratégie partielle «Recherche et développement» ont été élaborées dans le cadre du processus stratégique: les objectifs stratégiques ont été esquissés et discutés lors de la conférence des responsables R&D.

1.2.3 Evaluation et développement de la qualité: approfondissement continu

La BFH entend être une institution en perpétuel apprentissage. En 2014, la qualité des offres et des prestations a de nouveau été évaluée dans tous les domaines de l'école.

Le 1^{er} janvier 2015 est entrée en vigueur la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), qui prévoit une accréditation institutionnelle obligatoire. Le législateur a voulu par là assurer que les hautes écoles mettent en place leurs propres systèmes d'assurance-qualité et que ceux-ci soient appliqués effectivement selon des critères nationaux communs et des standards internationaux. L'accréditation doit doter les hautes écoles et leurs prestations d'une meilleure visibilité nationale et internationale. En décembre 2014, les directives suisses ont été remises au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Le Conseil d'accréditation, non encore constitué, devrait les approuver avant l'été 2015. La planification de la procédure d'accréditation de la BFH est prête. La procédure dure environ deux ans. Les travaux, qui reposeront sur les résultats et sur la dynamique du processus stratégique, seront lancés au quatrième trimestre 2015.

La gestion de la qualité mise en place à la BFH suit le modèle EFQM (European Foundation for Quality Management) reconnu internationalement, fondé sur une appréhension globale de la gestion de la qualité. Dans le cadre de l'auto-évaluation, chaque unité administrative évalue la qualité de ses offres et de ses prestations dans tous les domaines universitaires par cycles de deux ans. Il importe là que les différents groupes d'intérêt participent: étudiants et étudiantes, corps enseignant, membres de la direction, représentants et représentantes du corps intermédiaire et du personnel administratif, ainsi que partenaires de l'économie, des milieux scientifiques, de la société civile et de la culture. Au cours de l'année sous revue, des évaluations EFQM ont été effectuées par tournus et ont déclenché la mise en œuvre de mesures correctrices. Ces mesures de développement continu prises depuis l'introduction du modèle EFQM se sont traduites par des résultats en partie très bons. La gestion de la qualité de la BFH est qualifiée de solide et bien intégrée dans l'organisation par les évaluateurs et évaluatrices externes.

1.2.4 Egalité des chances: mise en œuvre et approfondissement

Les activités se sont concentrées sur l'ancrage de l'égalité des chances à la BFH et à son approfondissement.

Dans le cadre du programme fédéral Egalité des chances entre femmes et hommes 2013–2016, l'accent portait une nouvelle fois en 2014 sur la coordination de la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des chances.

«Parlons-en au lieu de détourner le regard», tel était le message-clé de la campagne contre le harcèlement sexuel menée depuis la fin septembre 2014 sur les sites de la BFH. Le sujet issu d'un concours destiné aux étudiants et étudiantes mettait en avant un thème délicat. La BFH entend permettre à ses étudiants et étudiantes comme à ses collaborateurs et collaboratrices d'étudier et de travailler dans une atmosphère où le harcèlement n'a pas sa place. Dans cet esprit, la campagne vise à briser un tabou.

Le 13 novembre 2014, journée nationale pour un «Futur en tous genres», 50 filles et 50 garçons ont participé aux programmes organisés spécialement pour les unes (Filles et technique, Filles et informatique, etc.) et pour les autres (Une journée en tant qu'éducateur social, p. ex.). Les offres de la BFH ont eu beaucoup d'écho, au sein de l'école comme à l'extérieur. Au total, 135 enfants ont été accueillis dans le cadre des programmes et d'autres ont accompagné individuellement un

de leurs parents à son travail. Cette journée a donné aux enfants des aperçus diversifiés et inhabituels du monde professionnel.

1.2.5 Formation continue: développement d'une stratégie selon de nouvelles conditions-cadre

La modification du contexte réglementaire de la formation continue ouvre de nouvelles perspectives de positionnement en la matière.

Dans le domaine de la formation continue, l'accent a porté en 2014 sur la définition des champs d'action et des objectifs de la stratégie de la BFH. Il fallait en particulier prendre en considération la modification du contexte réglementaire entraînée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2015, de la LEHE. Un des points importants pour les hautes écoles spécialisées réside dans l'abandon de la protection des titres par la Confédération: la réglementation et le pilotage en sont donc confiés aux responsables des différentes hautes écoles, comme c'est le cas depuis toujours pour les universités.

La modification du contexte réglementaire offre une chance de donner à la formation continue un positionnement nouveau, encore plus clair. Un modèle composé de quatre profils spécifiques doit permettre de soutenir cette approche. Chaque profil correspond à des critères définis en matière d'admission, de désignation des titres, de formation préalable, de volume d'enseignement, d'expertise des enseignants et enseignantes et d'attestation de compétences. Le modèle élaboré en 2014 sera encore affiné durant l'année suivante.

Depuis 2014, l'inscription aux filières de formation continue (CAS, DAS, MAS/EMBA) peut elle aussi se faire en ligne par un formulaire prévu à cet effet. L'inscription en ligne était déjà possible pour les filières de bachelor et de master depuis 2011. En outre, le site bfh.ch propose depuis octobre 2014 un masque de recherche consacré à la formation continue qui permet de trouver rapidement et simplement l'offre qui convient.

La BFH considère essentiel d'entretenir des relations avec ses diplômés et diplômées. Fondé en 2012, l'organe faïtier Alumni BFH affiche un résultat positif pour l'année 2014. Quatre associations membres ont par exemple adapté leur identité visuelle à celle de l'organe faïtier et lancé un nouveau site Web. Environ 120 anciens étudiants et étudiantes, enseignants et enseignantes, et membres des comités d'associations d'anciens étudiants et étudiantes ont répondu à l'invitation et participé à la première soirée du réseau Alumni BFH. Depuis janvier 2014, tous les anciens et anciennes de la BFH ont accès à FHservices, qui rassemble les nombreuses prestations et offres à prix préférentiels proposées par FH SUISSE, l'association nationale faïtière des diplômés et diplômées des HES suisses. L'organe faïtier offre désormais aussi des cours consacrés au thème «Dossier de candidature».

1.2.6 International: la mobilité des étudiants reste assurée

La légère tendance à la hausse de la mobilité des étudiants et étudiantes et des collaborateurs et collaboratrices a pu être maintenue malgré des conditions plus difficiles.

L'acceptation de l'initiative visant à limiter l'immigration en février 2014 s'est ressentie dans l'univers des hautes écoles. Il a fallu lutter à tous les échelons pour réussir à maintenir le niveau qui avait été atteint en termes de réseaux et de collaboration avec les institutions européennes partenaires. Le fait que la mobilité des étudiants et étudiantes et des collaborateurs et collaboratrices a conservé sa légère tendance à la hausse durant l'année universitaire écoulée malgré des conditions plus difficiles peut être vu comme un succès.

La BFH a lancé en 2014 le «Certificate of Global Competence», un certificat complémentaire destiné aux étudiants et étudiantes souhaitant acquérir dans le cadre de leurs études des compétences interculturelles et transculturelles particulières. Ce certificat complémentaire est né dans le cadre du projet du SEFRI visant à promouvoir l'internationalisation des hautes écoles spécialisées. Le Certificate of Global Competence est proposé depuis l'automne 2014 dans les divisions Travail social et Gestion; il sera introduit dans les autres divisions en 2015.

1.2.7 Priorités thématiques pour l'avenir

Pour s'affirmer dans un environnement en mutation, la BFH doit faire preuve d'anticipation dans sa planification et son organisation. Le processus stratégique, le campus Biel/Bienne et le passage au système de subventionnement sont autant de jalons posés en ce sens.

La stratégie doit viser l'efficacité et être transparente et applicable

Sous le nom de «processus stratégique», la BFH a commencé en 2013 l'élaboration d'une nouvelle stratégie. Sa stratégie actuelle date de 2006 et a été mise à jour en 2010. Par la nouvelle stratégie, la BFH vise des effets concrets pour les années à venir. La stratégie est conçue pour être dynamique, c'est-à-dire capable de s'adapter aux circonstances et aux exigences changeantes grâce à une mise en œuvre et à un contrôle effectués en continu. Le processus a franchi d'importantes étapes en 2014: des objectifs stratégiques ont d'abord été fixés au niveau de l'ensemble de l'institution. Ils reprennent les idées-force de la charte et indiquent la direction à suivre pour élaborer les stratégies partielles. La vaste consultation interne menée durant l'été a contribué à affiner ces objectifs. Le conseil de l'école a approuvé ces objectifs stratégiques provisoires en août 2014. Une fois les stratégies partielles élaborées, les objectifs stratégiques seront revus, adaptés si nécessaire et finalisés. Le processus stratégique accorde une grande place au développement de stratégies partielles couvrant des domaines d'action spécifiques ainsi qu'à la planification de leur mise en œuvre opérationnelle: en 2014, des groupes de travail ont été constitués à cet effet et chargés de formuler onze stratégies partielles. L'élaboration de la stratégie, stratégies partielles incluses, doit être achevée d'ici le début du semestre d'automne 2015.

Le campus Biel/Bienne prend tournure

Le nouveau campus placera la BFH en position concurrentielle pour le domaine de la technique dans le paysage suisse des hautes écoles spécialisées et consolidera le canton de Berne en tant que site de formation. En 2014, les contours du campus Biel/Bienne ont continué à se dessiner: en juin 2014, la décision du Grand Conseil autorisant le crédit d'étude de projet a fourni la base nécessaire pour les étapes suivantes, de sorte que le chantier sur le site pourra vraisemblablement commencer en 2018. La décision prise par la Manufacture des Montres Rolex S.A. de contribuer de manière substantielle à titre de mécène à la construction du futur campus Biel/Bienne a été elle aussi une heureuse avancée. D'une part, l'entreprise souhaite ainsi apporter une contribution permettant d'offrir des infrastructures optimales aux futurs étudiants et étudiantes et enseignants et enseignantes de toutes les disciplines techniques de la BFH. D'autre part, cet engagement engendrera les conditions propices à faire du campus Biel/Bienne, en dehors des activités d'enseignement et de recherche, un important lieu de rencontres social et culturel au cœur de l'environnement urbain biennois. Le lancement du concours de projets a également été une étape importante: l'Office des immeubles et des constructions (OIC) du canton de Berne a publié l'appel d'offres officiel le 16 décembre 2014.



Le passage au système de subventionnement marque une coupure dans l'établissement des rapports sur financiers

La BFH a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2014 le passage au système de subventionnement prévu par la révision de la législation sur les hautes écoles, se conformant ainsi à l'objectif correspondant du mandat de prestations 2013-2016. Ce changement augmente l'autonomie et conduit à une plus grande indépendance dans le domaine des finances, avec davantage de marge de manœuvre. Il imposait toutefois aussi de se doter de son propre système de finances et de gestion du personnel, ce qui a été fait avec l'introduction le 1^{er} janvier 2014 d'un système reposant sur la solution informatique SAP. L'exercice sous revue est donc le premier à être soumis aux dispositions des normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Pour l'établissement des rapports financiers, le passage au système de subventionnement marque une coupure: les comptes annuels de l'année 2014, présentés ici, ne peuvent plus être comparés avec ceux des exercices précédents.

2 En perspective: stratégie et accréditation

L'année 2015 est placée sous le signe de la stratégie et de sa mise en place. Elle marquera aussi le lancement de l'accréditation institutionnelle.

La plupart des conditions influençant largement les activités de la BFH et des projets majeurs de l'école, mentionnés dans la rétrospective, seront toujours au programme en 2015. L'élaboration de la stratégie et de ses nombreuses stratégies partielles devrait être achevée d'ici le début du semestre d'automne 2015. Suivra leur mise en place, par des moyens et des mesures appropriés. La BFH continuera jusqu'en 2017 à se consacrer à la préparation de la future accréditation institutionnelle, imposée par l'entrée en vigueur de la LEHE et remplaçant l'accréditation des filières d'études qui valait jusqu'à présent.

Le campus Biel/Bienne permettra de concentrer les disciplines techniques sur un même site, créant la base d'un fonctionnement efficace de l'enseignement et de la recherche. Le concours d'architecture a été lancé publiquement fin 2014. La décision déterminant le projet qui sera réalisé sera prise vers la mi-2015. Parallèlement, il sera clarifié quelles offres de la BFH seront disponibles sur les sites de Berne et / ou de Berthoud. Le conseil de l'école s'engage pour que différentes possibilités soient examinées librement et dans une perspective ouverte. Il importe sur ce point que la question de l'emplacement de la BFH soit comprise en premier lieu comme une décision de politique de la formation et non de politique régionale. Il est souhaitable que les deux départements restants, Gestion, santé, travail social (GST) et la Haute école des arts de Berne (HEAB), soient concentrés en un même site à Berne. De fait, les domaines d'études en GST y sont fortement ancrés et la HEAB a besoin d'un environnement urbain. Pour la BFH, cette solution serait sans doute la meilleure, pour des raisons liées autant au contenu qu'au fonctionnement de l'institution.

La BFH réunit et met en connexion des compétences de recherche confirmées en constituant des centres BFH, qui élaboreront des réponses aux défis d'avenir par une combinaison unique en Suisse. Ces centres BFH seront mis en place en 2015 selon un processus coordonné. Les quatre premiers centres BFH seront présentés au grand public le 8 juin 2015 à l'occasion de leur inauguration officielle. Deux voire au maximum trois autres centres BFH seront définis en 2015.

D'autres projets importants arrivent en phase de réalisation. Ainsi, l'intranet commun introduit durant l'année sous revue s'enrichit de l'élément «Collaboration». La BFH met à la disposition de ses étudiants et étudiantes et de ses collaborateurs et collaboratrices une plateforme moderne de collaboration électronique pour les filières d'études, les projets (de recherche) et les organes, de même que pour l'échange interne de documents. Cette étape voit la plateforme de collaboration antérieure remplacée par un environnement moderne standardisé, qui fournit un soutien à une collaboration possible en tout lieu et en tout temps et qui renforce l'interaction des étudiants et étudiantes et des collaborateurs et collaboratrices avec l'intranet.

La BFH est présente sur le Web à travers de nombreux sites indépendants dont le contenu, le système et l'exploitation varient beaucoup. Ce mode de présence ne répond plus aux exigences actuelles et ne suffit plus pour exploiter le potentiel et la pertinence de ce canal de communication. Un mandat de projet visant la consolidation des plateformes actuelles en compatibilité avec la communication mobile sera préparé d'ici l'automne 2015.

3 Données chiffrées et factuelles

3.1 Etudiants et étudiantes

3.1.1 Nombre d'étudiants et étudiantes par département, par cycle d'études et par genre

Département	Cycle d'études	Genre	2013	2014	Variation
Architecture, bois et génie civil (ABG)	Bachelor	Hommes	421	447	
		Femmes	98	100	
	Master	Hommes	56	57	
		Femmes	22	25	
	Total		597	629	+5 %
Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL)	Bachelor	Hommes	282	296	
		Femmes	234	253	
	Master	Hommes	19	28	
		Femmes	27	37	
	Total		562	614	+9 %
Haute école des arts de Berne (HEAB) ¹⁾	Bachelor	Hommes	218	226	
		Femmes	332	312	
	Master	Hommes	188	180	
		Femmes	282	291	
	Total		1 020	1 009	-1 %
Technique et informatique (TI) ²⁾	Bachelor	Hommes	952	974	
		Femmes	84	94	
	Master	Hommes	180	166	
		Femmes	26	19	
	Total		1 242	1 253	+1 %
Gestion, santé, travail social (GST) ³⁾	Bachelor	Hommes	838	890	
		Femmes	1 727	1 776	
	Master	Hommes	100	93	
		Femmes	145	150	
	Total		2 810	2 909	+4 %
Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM)	Bachelor	Hommes	72	82	
		Femmes	26	27	
	Master	Hommes	36	55	
		Femmes	9	20	
	Total		143	184	+29 %
Total étudiants et étudiantes			6 374	6 598	+4 %
Part de femmes en %			47 %	47 %	

¹⁾ Y compris étudiants et étudiantes de la fondation Abegg

²⁾ Y compris étudiants et étudiantes du master en Biomedical Engineering en commun avec l'Université de Berne

³⁾ Y compris étudiants et étudiantes du bachelor en Multimedia Production proposé en commun avec la haute école de technique et de gestion de Coire (HTW) et sans les étudiants et étudiantes de la filière de BSc en physiothérapie offerte en coopération avec le Centre de formation Santé de Bâle-Ville (BZG)

Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

3.1.2 Etudiants et étudiantes de bachelor et de master, par origine géographique

2014	Bachelor	Master	Total	Part en %
Origine géographique				
Berne	2 979	330	3 309	50 %
Espace Mittelland hors Berne	604	112	716	11 %
Suisse du Nord-Ouest	432	77	509	8 %
Suisse centrale	350	53	403	6 %
Reste de la Suisse	834	195	1 029	15 %
Etranger	276	356	632	10 %
Total étudiants et étudiantes	5 475	1 123	6 598	100 %

Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

3.2 Collaborateurs et collaboratrices

3.2.1 En nombre de postes à plein temps

Au 31.12.2014	ABG	HAFL	HEAB	TI	GST	RSR	2014 Total
Corps professoral et corps enseignant	80	58	117	136	183	2	576
Assistants et assistantes, collaborateurs et collaboratrices scientifiques	82	89	59	145	89	3	467
Personnel administratif et technique	57	46	66	80	84	141	473
Total postes à plein temps	219	193	242	361	356	146	1 516
Total femmes	70	98	119	52	204	72	615

ABG = Architecture, bois et génie civil

HAFL = Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

HEAB = Haute école des arts de Berne

TI = Technique et informatique

GST = Gestion, santé, travail social

RSR = Rectorat et services

Hors Haute école fédérale de sport de Macolin et fondation Abegg, et hors chargé-e-s de cours externes

Source: Haute école spécialisée bernoise

3.2.2 En nombre de personnes

Au 31.12.2014	ABG	HAFL	HEAB	TI	GST	RSR	2014 Total
Corps professoral et corps enseignant	127	73	297	179	234	2	912
Assistants et assistantes, collaborateurs et collaboratrices scientifiques	113	126	142	210	129	6	726
Personnel administratif et technique	72	57	110	99	112	155	605
Total personnes	312	256	549	488	475	163	2 243
Total femmes	103	141	269	78	281	84	956

ABG = Architecture, bois et génie civil

HAFL = Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

HEAB = Haute école des arts de Berne

TI = Technique et informatique

GST = Gestion, santé, travail social

RSR = Rectorat et services

Hors Haute école fédérale de sport de Macolin et fondation Abegg, et hors chargé-e-s de cours externes

Source: Haute école spécialisée bernoise

3.3 Recherche appliquée et développement

3.3.1 Projets de Ra+D en cours, par source de financement

	ABG	HAFL	HEAB	TI	GST	Total 2014	Total 2013	Variation
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	30	9	5	65	3	112	94	+19 %
FNS Fonds national suisse de la recherche scientifique (DORE inclus)	7	9	20	8	13	57	51	+12 %
Programme-cadre de l'UE de R+D pour la recherche et le développement technologique	1	1	0	3	7	12	8	+50 %
Projets de recherche COST soutenus par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)	6	0	0	0	1	7	5	+40 %
Financement interne de la BFH	5	7	12	9	13	46	48	-4 %
Mandat de recherche des pouvoirs publics	15	54	1	36	34	140	121	+16 %
Mandat de recherche de l'économie	9	14	2	44	39	108	76	+42 %
Total projets	73	94	40	165	110	482	403	+20 %

Sont inclus ici tous les projets Ra+D en cours à la BFH, à savoir les mandats avec une participation de tiers dépassant 50 000 francs,...

ABG = Architecture, bois et génie civil

HAFL = Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

HEAB = Haute école des arts de Berne

TI = Technique et informatique

GST = Gestion, santé, travail social

Hors Haute école fédérale de sport de Macolin

Source: Haute école spécialisée bernoise

3.3.2 Projets en partenariat, par catégorie et par origine géographique du partenaire

	ABG	HAFL	HEAB	TI	GST	Total 2014	Total 2013	Variation
Par catégorie, partenariat avec								
l'économie	61	85	14	156	86	402	355	+13 %
la société civile, la culture, les pouvoirs publics	24	82	18	51	31	206	178	+16 %
des universités ou les EPF	21	84	20	42	26	193	157	+23 %
une haute école spécialisée	20	8	7	7	7	49	29	+69 %
Total des projets en partenariat, par catégorie	126	259	59	256	150	850	719	+18 %
Par origine géographique du partenaire								
canton de Berne	17	73	13	87	52	242	218	+11 %
reste de la Suisse	93	95	30	123	62	403	343	+17 %
étranger	16	91	16	46	36	205	158	+30 %
Total des projets en partenariat, par origine géographique	126	259	59	256	150	850	719	+18 %

Sont considérés comme partenaires de projet dans les catégories Economie ou Société civile, culture, pouvoirs publics les partenaires de projets qui participent au projet par une prestation propre ou une contribution financière.

Hors Haute école fédérale de sport de Macolin

Source: Haute école spécialisée bernoise



3.4 Organes

3.4.1 Membres du conseil de l'école

Président

Georges Bindschedler, avocat et notaire, entrepreneur, Berne

Vice-présidente

Suzanne Jaquemet, directrice du home Riggisberg, Riggisberg

Membres

- Herbert Binggeli, recteur de la Haute école spécialisée bernoise, Berne
- Stefan Gelzer, directeur de l'Ecole d'arts visuels Berne et Bienne (à partir du 01.01.2015)
- Regula Gloor, membre de la direction de la société Gloor Frères SA, Berthoud (à partir du 01.01.2015)
- Christian Gossweiler, conseiller juridique et financier, Berne
- Rudolf Güdel, propriétaire et délégué au conseil d'administration de Güdel Group AG ; directeur général de Güdel AG, Langenthal (jusqu'au 17.09.2014)
- Markus Ruprecht, directeur de la société Güdel SA, Langenthal (à partir du 01.01.2015)
- Reto Steiner, membre de la direction du Centre de compétences pour le management public de l'Université de Berne (KPM), Berne

Représentation du corps enseignant

- Urs Mühlethaler, enseignant à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (à partir du 27.08.2015)
- Samuel Kohler, enseignant à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (jusqu'au 26.08.2015)

Représentation du corps étudiant

- Cathrine Liechti, étudiante en Gestion, santé, travail social (à partir du 27.06.2014)
- Chantal Conte, étudiante en Gestion, santé, travail social (jusqu'au 26.06.2014)

Représentation de la direction de l'école*

Lukas Rohr, directeur du département Technique et informatique

Représentation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne*

Astrid Furtwaengler, responsable de la Section des hautes écoles spécialisées

Secrétariat

Michael Mauerhofer, responsable du service juridique, rectorat, Berne

* avec voix consultative

3.4.2 Membres de la direction de l'école

Président

Herbert Binggeli, recteur, Berne

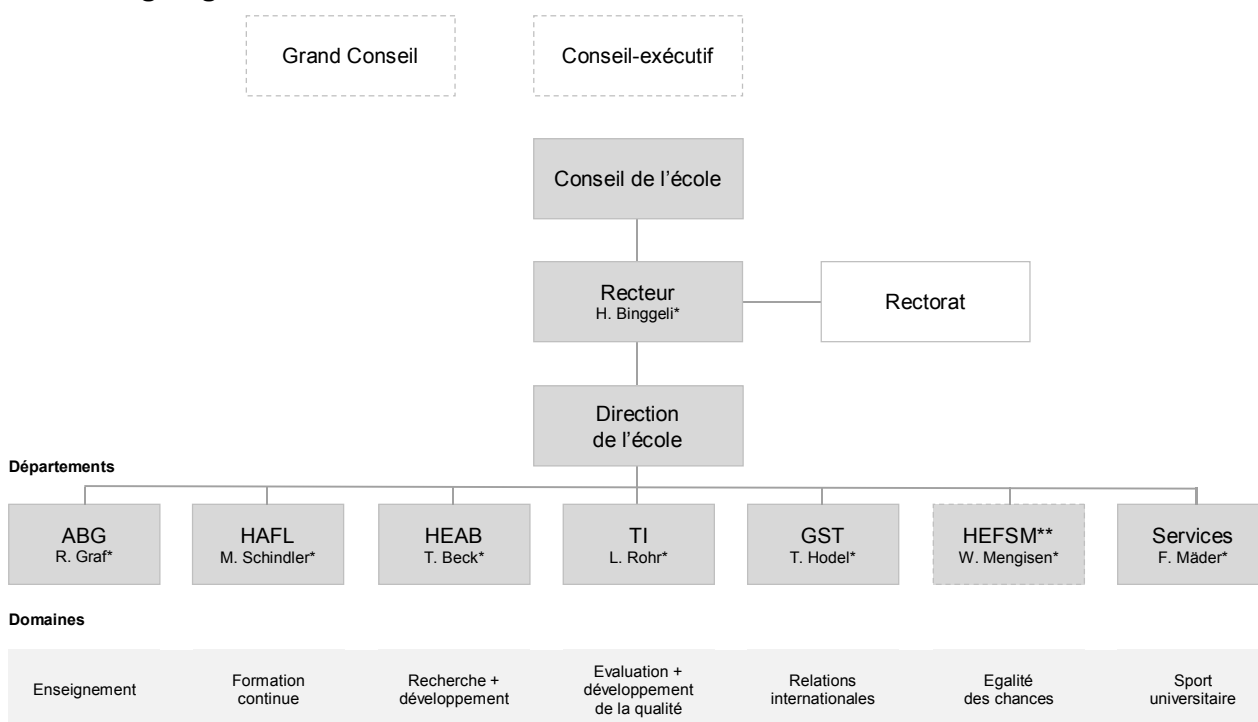
Membres

- Thomas Beck, directeur de la Haute école des arts de Berne, domaine Formation continue*
- Magdalena Schindler Stokar, directrice de la Haute école d'études agronomiques, forestières et alimentaires, Zollikofen, domaine Enseignement*
- Thomas Hodel, directeur Gestion, santé, travail social, Berne, domaine Gestion de la qualité*
- Walter Mengisen, recteur de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), domaine Sport universitaire*
- René Graf, directeur Architecture, bois et génie civil, Berthoud et Bienne, domaine Recherche*
- Lukas Rohr, directeur Technique et informatique, Bienne, Berthoud et Berne, domaine Relations internationales*
- Felix Mäder, directeur administratif, services, Berne
- Isabelle Delaloye Hösli, secrétaire générale, rectorat, Berne**, domaine Egalité des chances*
- Elisabeth Hasler, responsable de la communication, rectorat, Berne**

* Chacun des membres de la direction de l'école est responsable d'un «domaine» particulier.

** avec voix consultative

3.4.3 Organigramme



* Membres de la direction de l'école | ** Département rattaché

ABG: Architecture, bois et génie civil | HAFL: Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires | HEAB: Haute école des arts de Berne | TI: Technique et informatique | GST: Gestion, santé, travail social | HEFSM: Haute école fédérale de sport de Macolin

4 Comptes annuels

4.1 Bilan

Montants en KCHF	Explication	31.12.2014	01.01.2014
Liquidités	1	14 767	14 333
Titres	2	39 443	39 404
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	33 409	31 852
Autres créances à court terme	4	160	9 336
Compte de régularisation actif	5	6 971	5 375
Actif circulant		94 750	100 300
Immobilisations financières	6	414	422
Immobilisations corporelles	7	26 108	26 074
Immobilisations incorporelles	8	4 634	5 018
Actif immobilisé		31 156	31 514
Total actifs		125 906	131 814
Dettes financières à court terme	9	1 067	0
Dettes résultant de livraisons et de prestations	10	5 358	24 487
Autres dettes à court terme	11	2 187	2 669
Provisions à court terme	13	12 545	7 484
Compte de régularisation passif	12	36 081	34 558
Capitaux étrangers à court terme		57 238	69 198
Provisions à long terme	13	7 799	8 471
Engagements de prévoyance	14	22 298	31 245
Capitaux étrangers à long terme		30 097	39 716
Résultats cumulés	15	22 900	22 900
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)		15 671	0
Fonds propres		38 571	22 900
Total passifs		125 906	131 814

4.2 Compte de résultat

Montants en KCHF	Explication	2014	
Produits			
Subvention du canton de Berne (subvention cantonale)		108 998	
Subventions de base de la Confédération		53 092	
Contributions d'autres cantons (contributions AHES et HES-SO)		41 540	
Financement de base, subventions de partenaires publics		203 630	
Produits de la recherche	15	33 269	
Produits de la formation continue		15 245	
Produits des prestations de service		5 531	
Produits de fonds de tiers		54 045	
Taxes d'études, d'inscription et d'examen		10 144	
Produits divers	16	13 934	
Déductions sur produits		-799	
Autres produits		23 279	
Produits d'exploitation		280 954	
Charges			
Charges de personnel	17	214 775	
Charges de biens, services et marchandises et d'exploitation	18	42 401	
Amortissements et dépréciations d'actifs	19	10 356	
Charges d'exploitation		267 532	
Résultat d'exploitation		13 422	
Résultat financier, net	20	2 223	
Résultat des fonds, net	11	26	
Résultat financier		2 249	
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)		15 671	

AHES = Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées
HES-SO = Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

4.3 Tableau de flux de trésorerie

Montants en KCHF	Explication	2014	
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)		15 671	
Autres charges / produits sans incidence sur le fonds		-2 544	
Amortissements	7/8	10 356	
Variation de:			
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	-1 557	
Autres créances à court terme	4	9 176	
Compte de régularisation actif	5	1 596	
Dettes résultant de livraisons et de prestations	10	-19 129	
Autres dettes à court terme	11	-457	
Compte de régularisation passif	12	1 523	
Provisions à court ou à long terme	13	4 389	
Engagements de prévoyance	14	8 947	
Flux financiers résultant de l'activité d'exploitation		6 885	
Achat de:			
Titres	2	-8 031	
Immobilisations financières	6	-10	
Immobilisations corporelles	7	-8 913	
Immobilisations incorporelles	8	-1 093	
Vente de:			
Titres	2	9 680	
Intérêts et dividendes perçus		849	
Flux financiers résultant de l'activité d'investissement		-7 518	
Flux financiers résultant de l'activité de financement		0	
Total tableau de flux de trésorerie		-633	
Liquidités nettes au début de l'exercice	1/9	14 333	
Liquidités nettes à la fin de l'exercice ¹	1/9	13 700	
Variation des liquidités nettes		-633	

¹ Avoirs en caisse et sur comptes postaux et bancaires: KCHF 14 767 (année précédente: KCHF 14 333);
Compte courant Administration des finances: KCHF -1 067 (année précédente: KCHF 0).

4.4 Tableau des fonds propres

Montants en KCHF	Fonds principaux			Fonds de tiers	Fonds propres
	Engagements de prévoyance	Réserves	Total	Total	Total
Etat au 1^{er} janvier 2014 selon l'ACE 1106/2014	-40 954	8 380	-32 574	36 691	4 117
Correction du calcul des engagements de prévoyance	9 709	0	9 709	0	9 709
Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (ACE 1107/2014)	0	9 074	9 074	0	9 074
Etat au 1^{er} janvier 2014 après corrections	-31 245	17 454	-13 791	36 691	22 900
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	8 947	4 908	13 855	1 816	15 671
Etat au 31 décembre 2014	-22 298	22 362	64	38 507	38 571

ACE = Arrêté du Conseil-exécutif

Les fonds propres de la Haute école spécialisée bernoise sont classés en fonds principaux et fonds de tiers selon leur origine.

Fonds principaux

Les fonds principaux comprennent les réserves et les résultats cumulés atteints dans les domaines de l'exploitation en général, de l'enseignement et de la recherche appliquée et du développement (partie financée par l'Etat).

Fonds de tiers

Les fonds de tiers comprennent les réserves et les résultats cumulés atteints dans les domaines de la formation continue, des prestations de services et de la recherche appliquée et du développement (partie financée par des tiers), ainsi que le revenu du capital.

Corrections au bénéfice des fonds propres

Engagements de prévoyance :

Lors du retraitement au 1^{er} janvier 2014, l'engagement de prévoyance vis-à-vis de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) a été mal calculé en raison de données manquantes. L'engagement se chiffre à 2,276 millions de francs et non à 11,985 millions. La différence de 9,709 millions de francs a été corrigée dans les fonds propres au 1^{er} janvier 2014.

Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire :

Durant l'exercice comptable sous revue, le Conseil-exécutif a cédé à la Haute école spécialisée bernoise les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire d'un montant de 9,074 millions de francs constituées avant l'introduction du système de subventionnement (ACE 1107/2014). La différence de 9,074 millions de francs a été corrigée dans les fonds propres au 1^{er} janvier 2014.

La Haute école spécialisée bernoise ne pouvant distribuer aucun bénéfice, le résultat annuel 2014 sera affecté aux résultats cumulés après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

4.5 Annexe

4.5.1 Principes de présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels de la Haute école spécialisée bernoise sont établis en conformité avec l'intégralité des directives des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). L'exercice comptable est clos au 31 décembre.

Les comptes annuels 2014 ont été adoptés par le conseil de l'école le 25 mars 2015. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa séance de septembre 2015.

Les comptes annuels ont été établis en appliquant le principe des coûts d'acquisition, à l'exception des titres, qui sont évalués à leur valeur vénale. Pour établir les comptes annuels, la direction de l'école doit faire des estimations et des suppositions qui influencent les produits, charges, actifs, dettes et engagements conditionnels qui sont présentés au jour du bilan. Si un écart apparaît ensuite entre ces estimations et suppositions faites à bon escient par la direction de l'école au moment du bilan et les données effectives, les estimations et suppositions de départ sont adaptées dans l'exercice comptable au cours duquel les données se sont modifiées.

Changement de présentation des comptes

Les présents comptes annuels ont été établis pour la première fois selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Ils présentent un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité. En application des Swiss GAAP RPC, le bilan de l'exercice précédent a été adapté à la nouvelle réalité (retraitement). En revanche, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie 2013 n'ont été soumis à aucun retraitement, et ce conformément aux Swiss GAAP RPC. Les incidences du retraitement sur les fonds propres de la Haute école spécialisée bernoise sont synthétisées dans le tableau ci-dessous:

Effet de l'adaptation sur les fonds propres – résultats cumulés (en KCHF)

Montants en KCHF	Fonds principaux	Fonds de tiers	Total
Réévaluation compte auprès du canton de Berne	+13 700	0	+13 700
Réévaluation du croire	-1 100	0	-1 100
Réévaluation stocks de marchandises	-294	0	-294
Réévaluation immobilisations corporelles	-4 488	0	-4 488
Réévaluation participations	+362	0	+362
Réévaluation provisions	+235	+3 663	+3 898
Réévaluation engagements de prévoyance	-40 954	0	-40 954
Autres différences d'évaluation	-35	+30	-5
Total différences d'évaluation selon l'ACE 1106/2014	-32 574	+3 693	-28 881

ACE = Arrêté du Conseil-exécutif

Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation de la Haute école spécialisée bernoise comprend toutes les sociétés, suisses ou étrangères, dans lesquelles la Haute école spécialisée bernoise détient, directement ou indirectement, une participation avec plus de 50 pour cent des voix ou dont elle est responsable de la direction opérationnelle et financière. Ces sociétés sont entièrement consolidées. La Haute école spécialisée bernoise ne détient actuellement aucune participation de plus de 50 pour cent.

Les sociétés dans lesquelles la Haute école spécialisée bernoise détient, en nombre de voix, une participation d'au moins 20 pour cent mais inférieure à 50 pour cent ou sur lesquelles elle exerce une influence sensible par d'autres moyens sont saisies selon la méthode de la mise en équivalence et présentées sous Immobilisations financières – Sociétés associées.

Les participations inférieures à 20 pour cent sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles, et inscrites au bilan sous Immobilisations financières – Autres immobilisations financières.

Chiffre d'affaires et réalisation du produit

a) Financement de base

La subvention du canton de Berne est réglée par la loi sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB) et par le mandat de prestations donné par le Conseil-exécutif à la Haute école spécialisée bernoise. Le mandat de prestations couvre en général une période de quatre ans. La subvention cantonale qui en découle est approuvée chaque année par le Conseil-exécutif.

Les subventions de la Confédération sont réglées par la loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES). Le calcul des subventions repose d'une part sur le nombre d'étudiants et étudiantes (en équivalents plein temps, avec des tarifs différents selon les divisions) et d'autre part sur une indemnité variable pour la recherche appliquée et le développement. Les subventions sont annuelles.

Conformément à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), chaque canton verse une contribution pour les étudiants et étudiantes de son canton qui étudient dans une haute école spécialisée ne dépendant pas de lui (en équivalents plein temps, avec des tarifs différents selon les divisions). Les étudiants et étudiantes des cantons de la HES-SO (FR, GE, NE, JU, VD, VS) donnent lieu à un financement par contributions individuelles réglementé dans un autre accord. Les contributions résultant de l'AHES et celles des cantons de la HES-SO sont régularisées sur l'exercice comptable.

b) Produits de fonds de tiers

La facturation des livraisons et des prestations est comptabilisée comme chiffre d'affaires au moment de la fourniture de la prestation ou du transfert des risques et profits essentiels inhérents à la propriété. Le chiffre d'affaires est indiqué hors TVA totale, après déduction de crédits et remises. Des provisions appropriées sont constituées pour les prétentions de garanties attendues découlant de la fourniture de prestations.

c) Taxes d'études, d'inscription et d'examen

Les taxes dues par les étudiants et étudiantes des filières de bachelor et de master consécutif sont facturées au début de chaque semestre de printemps et d'automne. Les produits issus des taxes d'études sont régularisés sur l'exercice sous revue. Le prélèvement des taxes d'études auprès des étudiants et étudiantes inclut aussi la taxe pour les activités sociales, sportives et culturelles, ainsi que la cotisation à l'Association d'étudiants de la BFH (AEHES-BE). Les

cotisations à l'association sont gérées à titre fiduciaire et ne sont pas incorporées comme revenus dans les comptes annuels de la Haute école spécialisée bernoise.

d) Mandats à long terme

Les produits issus de mandats à long terme sont inscrits selon la méthode à l'achèvement (méthode Completed Contract, CCM): les charges et les revenus sont alors saisis dans le compte de résultat à hauteur des dépenses recouvrables. Le résultat n'est réalisé qu'après le transfert du risque de livraison et de prestation au mandant. Des provisions sont constituées pour les pertes à terminaison prévisibles sur les mandats à long terme.

Conversion de devises

La Haute école spécialisée bernoise établit sa clôture des comptes en francs suisses (CHF). Les actifs et dettes monétaires tenus en devises étrangères sont convertis au cours valable à la date de bilan. Les gains et les pertes de change résultant de transactions et de la conversion de postes du bilan tenus en devises étrangères sont indiqués dans le compte de résultat.

Les cours de change suivants ont été utilisés pour l'évaluation des actifs et des dettes monétaires au bilan:

Cours à la date du bilan	31.12.2014	01.01.2014
Euro (EUR)	1.2027	1.2257
Dollar américain (USD)	0.9894	0.8904
Livre sterling (GBP)	1.5368	1.4682
Yen japonais (JPY)	0.0082	0.0085
Couronne norvégienne (NOK)	0.1328	0.1454
Couronne suédoise (SEK)	0.1267	0.1361

Instruments financiers dérivés

La Haute école spécialisée bernoise n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, aux devises ou aux instruments de capitaux propres.

Echéances

Les actifs qui sont soit réalisés ou consommés dans l'espace d'une année selon le déroulement ordinaire des affaires soit gardés à des fins commerciales sont attribués à l'actif circulant. Tous les autres actifs sont attribués à l'actif immobilisé. Tous les engagements que la Haute école spécialisée bernoise prévoit d'honorer dans le cadre du déroulement ordinaire des affaires en recourant aux flux de trésorerie opérationnels ou dont l'échéance est de moins d'un an à compter de la date du bilan sont attribués aux capitaux étrangers à court terme. Tous les autres engagements sont attribués aux capitaux étrangers à long terme.

Liquidités

Les liquidités sont indiquées à leur valeur nominale. Elles sont constituées des avoirs en caisse et des avoirs postaux et bancaires. Elles font partie des fonds «Liquidités nettes» du tableau de flux de trésorerie.

Titres

Les titres comprennent les actions cotées en bourse, les obligations et les instruments financiers dérivés en francs suisses et en monnaies étrangères. Tous les titres détenus par la Haute école spécialisée bernoise le sont à des fins commerciales. Les portefeuilles commerciaux sont évalués à la valeur du marché (cours en bourse) à la date du bilan, et les pertes et les gains non réalisés sont saisis avec incidence sur le résultat et indiqués dans le résultat financier.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Le du croire est déterminé en s'appuyant sur la structure des échéances et sur les risques de solvabilité identifiables. Outre des ajustements de valeur effectués individuellement pour des risques sur créances connus spécifiquement, il est également procédé à des ajustements de valeur forfaitaires sur la base de chiffres empiriques.

Compte de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif sont indiqués à la valeur nominale. Ils servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les participations à des sociétés associées et d'autres immobilisations financières. Sont indiquées sous sociétés associées les participations comprises entre 20 et 50 % détenues à long terme. Elles sont évaluées à la valeur des fonds propres correspondante (méthode de la mise en équivalence).

Les participations minoritaires inférieures à 20 % détenues à long terme sont indiquées comme autres immobilisations financières et portées au bilan à leur valeur d'acquisition déduction faite des éventuelles dépréciations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires et d'éventuelles dépréciations. Les éléments financés par des contrats de leasing à long terme évalués comme du leasing financier sont inscrits au bilan à la valeur actualisée des traites minimales ou à la valeur du marché la plus basse. Le passif comprend les engagements correspondants du leasing financier.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire tout au long de la durée d'utilisation estimée ou de la durée de leasing la plus courte. Les durées d'utilisation et valeurs résiduelles sont vérifiées chaque année et les éventuelles adaptations saisies avec incidence sur le résultat. Tous les gains ou pertes résultant du transfert d'immobilisations corporelles sont comptabilisés avec incidence sur le résultat.

Les amortissements sont calculés à partir des durées suivantes:

Classe d'immobilisations	Durée d'utilisation
Equipements dans des objets loués à des tiers	10 ans
Mobilier et équipements	10 – 15 ans
Véhicules	5 – 6 ans
Machines et appareils	5 – 10 ans
Instruments de musique (p. ex. pianos 30 ans / pianos à queue 50 ans)	10 – 50 ans
Matériel informatique	3 – 5 ans

La limite d'activation est de 5 000 francs.

La Haute école spécialisée bernoise ne dispose pas de bâtiments ou terrains à elle. Ils sont mis gratuitement à sa disposition par le canton de Berne.

Les subventions consacrées à l'achat d'immobilisations corporelles sont directement déduites de la valeur d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les licences, brevets et droits similaires acquis sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiques nécessaires et des éventuelles dépréciations.

Les valeurs incorporelles créées par la BFH sont portées à l'actif conformément à la directive Swiss GAAP RPC 10 et amorties de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les projets informatiques comprennent des applications logicielles développées par des fournisseurs externes. Ils sont menés selon la méthode de gestion de projets «HERMES». L'amortissement est réalisé de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation et valeurs résiduelles sont vérifiées chaque année et les éventuelles adaptations saisies avec incidence sur le résultat. La limite d'activation est de 5 000 francs.

La Haute école spécialisée bernoise n'a inscrit aucun goodwill au bilan.

Classe d'immobilisations	Durée d'utilisation
Licences, brevets	5 ans
Projets informatiques	5 ans

Dépréciations

La valeur de l'actif immobilisé (en particulier immobilisations financières, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles) est évaluée au moins une fois par an. En présence de signes indiquant une diminution de valeur, un calcul est effectué pour déterminer la valeur réalisable (test de dépréciation durable). Si la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur réalisable, il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat.

Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme comprennent le compte courant tenu auprès de l'Administration des finances du canton de Berne. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Le canton de Berne assure à la Haute école spécialisée bernoise les liquidités nécessaires pour les domaines financés par la subvention cantonale. Pour cette raison, la Haute école spécialisée bernoise a conclu une convention de prestations (convention sur le niveau de service, SLA) avec l'Administration des finances du canton de Berne (Trésorerie). Le compte courant est classé parmi les dettes monétaires et il fait donc partie des fonds «Liquidités nettes» du tableau de flux de trésorerie.

Dettes liées aux livraisons et prestations

Les dettes liées aux livraisons et prestations sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme comprennent des obligations envers des services de l'Etat (assurances sociales, TVA), des dettes de leasing, d'autres dettes et des dettes envers des fondations non autonomes. Les autres dettes à court terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Fondations non autonomes :

La Haute école spécialisée bernoise inclut dans ses comptes annuels différentes fondations non autonomes. Les buts de ces fondations, leurs dotations et leurs compétences sont réglés pour chacune dans un règlement distinct, approuvé par le conseil de l'école. Ces fondations non autonomes sont administrées comme des fonds distincts et gérées à titre fiduciaire. La Haute école spécialisée bernoise n'a aucune influence sur ces fondations ni le droit d'utiliser leurs avoirs.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé a conduit à une obligation présente, qu'une sortie de fonds est probable et peut être mesurée de manière fiable. Le montant de la provision repose sur la meilleure estimation possible de l'exécution de l'obligation.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des plans de prévoyance du personnel sont évaluées chaque année. Les éventuels découverts ou excédents de couverture sont déterminés sur la base de la clôture des comptes annuels des institutions de prévoyance concernées, effectuée selon la Swiss GAAP RPC 26. L'activation d'un avantage économique a lieu pour autant qu'elle soit admissible et qu'elle vise à utiliser l'excédent de couverture pour réduire les cotisations des employés. Un engagement économique est porté au passif pour autant que les conditions préalables à la constitution de provisions soient remplies. Ces conditions sont mentionnées sous les engagements de prévoyance.

Les modifications de l'avantage économique ou de l'engagement économique sont saisies dans les charges de personnel, avec incidence sur le résultat, à l'instar des cotisations dues pour la période.

Compte de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif sont indiqués à la valeur nominale. Ils servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée.

Impôts

La Haute école spécialisée bernoise est exonérée des impôts directs.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués sous l'angle de la probabilité et du montant des possibles engagements futurs. Ils sont mentionnés dans l'annexe.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si elle peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de cette entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à la première.

Toutes les transactions substantielles avec des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, sont mentionnés dans l'annexe.

4.5.2 Explications relatives à certaines rubriques

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Caisse	32	29
Poste	0	269
Banque	14 735	14 035
Liquidités	14 767	14 333

Les comptes auprès de PostFinance SA ont été clos au cours de l'exercice sous revue.

La Haute école spécialisée bernoise entretient ses principales relations bancaires avec deux institutions bancaires, la Banque cantonale bernoise SA avec 13,7 millions de francs (01.01.2014: 13,13 mio) et la banque Von Graffenried AG avec 992 000 francs (01.01.2014: 905 000). Il n'existe aucune restriction du droit d'aliéner.

Les liquidités comprennent les monnaies principales suivantes:

Montants en milliers	31.12.2014		01.01.2014	
	Dans la monnaie	KCHF	Dans la monnaie	KCHF
Franc suisse (CHF)	12 412	12 412	12 064	12 064
Euro (EUR)	1 716	2 064	1 671	2 048
Dollar américain (USD)	175	173	112	100
Monnaies étrangères diverses		118		121
Liquidités		14 767		14 333

2. Titres

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Obligations en francs suisses	16 040	17 318
Obligations en devises étrangères	5 520	5 047
Actions / fonds Suisse	8 254	8 192
Actions / fonds étranger	5 103	6 057
Fonds immobiliers Suisse	2 974	2 790
Placements alternatifs	1 552	0
Titres	39 443	39 404

La gestion des titres est confiée à deux institutions bancaires, la Banque cantonale bernoise SA (BCBE) et la banque Von Graffenried (VG) AG, qui opèrent selon des critères de placement bien définis. La BCBE gère un volume de 25,753 millions de francs (01.01.2014: 26,138 mio) et la VG un volume de 13,69 millions (01.01.2014: 13,266). Les placements ont atteint en 2014 un rendement de 5,53 pour cent (2013: 5,73 %).

3. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	34 857	32 952
Créances envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations	0	0
Ducroire	-1 448	-1 100
Créances résultant de livraisons et de prestations	33 409	31 852

A la date du bilan, les échéances des créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations se répartissent comme suit:

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Non échues	30 573	29 031
Echues depuis 1 à 30 jours	1 579	2 681
Echues depuis 31 à 90 jours	472	385
Echues depuis plus de 90 jours	2 233	855
Créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	34 857	32 952

Le ducroire est constitué comme suit:

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Ducroire par corrections de valeur individuelles	-1 420	-706
Ducroire par corrections de chiffres empiriques	-28	-394
Ducroire	-1 448	-1 100

L'augmentation du ducroire par corrections de valeur individuelles est le fait d'un seul client étranger. En raison des difficultés économiques régnant actuellement, le paiement est incertain.

4. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Avances	26	76
Avoirs impôt anticipé	114	174
Autres créances diverses à court terme envers des tiers	20	12
Autres créances diverses à court terme envers des parties liées	0	0
Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (ACE 1107/2014)	0	9 074
Autres créances à court terme	160	9 336

Durant l'exercice comptable sous revue, le Conseil-exécutif a cédé à la Haute école spécialisée bernoise les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire d'un montant de 9,074 millions de francs constituées avant l'introduction du système de subventionnement (ACE 1107/2014). La différence de 9,074 millions de francs a été corrigée dans les fonds propres au 1^{er} janvier 2014.

5. Compte de régularisation actif

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Charges constatées d'avance	837	1 251
Produits à recevoir	4 122	2 670
Régularisation des avoirs en temps	2 012	1 454
Compte de régularisation actif	6 971	5 375

La régularisation des avoirs en temps reflète les soldes horaires négatifs des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre du modèle de temps de travail appliqué. Lors du retraitement, cette régularisation a été présentée à la valeur nette dans les provisions pour avoirs en temps. Par souci de transparence, les soldes horaires négatifs sont présentés bruts ici. Cela a pour conséquence qu'une différence de 1,454 million de francs est constatée entre le total du bilan au 1^{er} janvier 2014 et le montant indiqué dans l'ACE 1106 du 10 septembre 2014.

6. Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Sociétés associées	114	116
Autres immobilisations financières	300	306
Immobilisations financières	414	422

a) Participations dans des sociétés associées

Il s'agit dans le détail des participations suivantes:

Sociétés associées	Domicile	Taux de participation		Capital de la société en KCHF		Valeur de mise en équivalence en KCHF	
		2014	2013	2014	2013	2014	2013
RFIDnet Bern GmbH	Berne	25 %	25 %	20	20	0	0
InnoBE SA	Berne	25 %	25 %	200	200	112	114
CSW Certified Secure Web GmbH	Berne	20 %	20 %	20	20	2	2
Total						114	116

b) Autres immobilisations financières

Il s'agit dans le détail des participations suivantes:

Autres immobilisations financières	Domicile	Taux de participation		Capital de la société en KCHF		Valeur de mise en équivalence en KCHF	
		2014	2013	2014	2013	2014	2013
DTC Dynamic Test Center SA	Berne	19.38 %	19.38 %	1 290	1 290	250	250
École supérieure technique Mittelland SA	Granges	2.69 %	2.69 %	186	186	5	5
Coopérative Basecamp4Hightech	Berne	12.50 %	12.50 %	8	8	0	1
InnoCampus SA	Nidau	4.59 %	12.66 %	1 090	395	35	50
Sitem Insel SA	Berne	0.18 %	0 %	5 511	0	10	0
Total						300	306

7. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Equipements dans des objets loués à des tiers	Mobilier et équipements	Véhicules	Machines et appareils	Instruments de musique	Matériel informatique	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles
------------------	---	-------------------------	-----------	-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------	-----------------------------------

Valeurs d'acquisition

Etat au 1^{er} janvier 2014	1 185	17 208	902	16 163	4 268	10 352	0	50 078
Entrées	96	680	173	2 192	257	2 711	2 804	8 913
Sorties	-95	-143	0	-278	0	0	0	-516
Reclassifications	0	0	0	0	0	0	0	0
Etat au 31 décembre 2014	1 186	17 745	1 075	18 077	4 525	13 063	2 804	58 475

Amortissements, cumulés

Etat au 1^{er} janvier 2014	-354	-8 247	-470	-7 551	-2 010	-5 372	0	-24 004
Amortissements	-161	-3 023	-162	-2 918	-237	-2 378	0	-8 879
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties	95	143	0	278	0	0	0	516
Reclassifications	0	0	0	0	0	0	0	0
Etat au 31 décembre 2014	-420	-11 127	-632	-10 191	-2 247	-7 750	0	-32 367

Valeurs au bilan

Etat au 1^{er} janvier 2014	831	8 961	432	8 612	2 258	4 980	0	26 074
Etat au 31 décembre 2014	766	6 618	443	7 886	2 278	5 313	2 804	26 108

8. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Licences, brevets	Projets informatiques	Projets en cours	Total immobilisations incorporelles
Valeurs d'acquisition				
Etat au 1 ^{er} janvier 2014	469	6 485	0	6 954
Entrées	496	573	24	1 093
Sorties	-37	-7	0	-44
Reclassifications	0	0	0	0
Etat au 31 décembre 2014	928	7 051	24	8 003
Amortissements, cumulés				
Etat au 1 ^{er} janvier 2014	-185	-1 751	0	-1 936
Amortissements	-179	-1 298	0	-1 477
Dépréciations	0	0	0	0
Sorties	37	7	0	44
Reclassifications	0	0	0	0
Etat au 31 décembre 2014	-327	-3 042	0	-3 369
Valeurs inscrites au bilan				
Etat au 1 ^{er} janvier 2014	284	4 734	0	5 018
Etat au 31 décembre 2014	601	4 009	24	4 634

Les projets informatiques comprennent pour l'essentiel les deux applications SAP (système ERP) et IS-Academia (administration des étudiants et étudiantes).

9. Dettes financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Compte courant Administration des finances du canton de Berne	1 067	0
Dettes financières à court terme	1 067	0

Les liquidités assurées par le canton de Berne passent par un compte courant auprès de l'Administration des finances du canton de Berne (Trésorerie). Le compte courant n'est pas rémunéré.

10. Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	5 351	24 487
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations	7	0
Dettes résultant de livraisons et de prestations	5 358	24 487

11. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Arriérés de taxe sur la valeur ajoutée	376	364
Fondations non autonomes	1 553	1 579
Dettes de leasing	0	0
Autres dettes à court terme	258	726
Autres dettes à court terme	2 187	2 669

Fondations non autonomes:

La Haute école spécialisée bernoise inclut dans ses comptes annuels des fondations non autonomes. Les buts de ces fondations, leurs dotations et leurs compétences sont réglés pour chaque fonds dans un règlement distinct, approuvé par le conseil de l'école. Les versements et les prélèvements figurent dans le résultat d'exploitation et sont respectivement inscrits au bénéfice ou imputés sur le compte de capital, en valeur nette, à la position Résultat des fonds. Ces fonds sont gérés à titre fiduciaire et la Haute école spécialisée bernoise n'a aucun droit d'utiliser ces avoirs.

Après les modifications enregistrées dans chacun des fonds, le capital des fonds est constitué comme suit:

Montants en KCHF	Capital du fonds	Résultat 2014 du fonds			Capital du fonds
		Dotations	Prélèvements	Net	
Nom du fonds	01.01.2014				31.12.2014
Fonds pour bourses musique et théâtre (HEAB)	466	53	-86	-33	433
Fonds pour bourses littérature (HEAB)	2	4	-3	1	3
Fonds pour bourses arts visuels et design / conservation et restauration (HEAB)	27	0	-9	-9	18
Fonds pour favoriser le département Technique et informatique Bienne (TI)	547	1	-4	-3	544
Fonds d'aide aux étudiants (TI)	302	52	-33	19	321
Fonds de secours Kindlimann (TI)	2	0	0	0	2
Fonds physiothérapie (WGS)	96	0	-1	-1	95
Fonds sage-femmes (WGS)	59	0	0	0	59
Fonds orientation de la nutrition (WGS)	78	0	0	0	78
Total	1 579	110	-136	26	1 553

HEAB = Haute école des arts de Berne

TI = Technique et informatique

WGS = Gestion, santé et travail social

12. Compte de régularisation passif

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Charges restant dues	839	2 478
Produits perçus à l'avance	35 242	32 080
Compte de régularisation passif	36 081	34 558

Les produits perçus à l'avance comprennent avant tout des régularisations liées à des projets relevant de mandats à long terme, effectuées conformément à la méthode à l'achèvement (méthode Completed Contract, CCM).

13. Provisions

	Avoirs en temps	Pertes à terminaison	Autres provisions	Total des provisions
Montants en KCHF				
Etat au 1^{er} janvier 2014	13 712	1 239	1 004	15 955
A court terme	5 241	1 239	1 004	7 484
A long terme	8 471	0	0	8 471
Etat au 1^{er} janvier 2014	13 712	1 239	1 004	15 955
Constitution	5 063	526	1 408	6 997
Utilisation	-1 832	-636	-120	-2 588
Dissolution	0	0	-20	-20
Etat au 31 décembre 2014	16 943	1 129	2 272	20 344
A court terme	9 144	1 129	2 272	12 545
A long terme	7 799	0	0	7 799

a) Avoirs en temps

Les provisions pour avoires en temps comprennent les provisions pour les soldes horaires, les soldes de vacances, les primes de fidélité et les avoires sur comptes épargne-temps des collaborateurs et collaboratrices de la Haute école spécialisée bernoise. Les avoires sur comptes épargne-temps sont comptabilisés comme provisions à long terme, toutes les autres provisions liées au personnel sont des provisions à court terme.

b) Pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison (contrats déficitaires) comprennent les pertes qui se profilent au cours du déroulement d'un mandat à long terme.

c) Autres provisions

La catégorie «Autres provisions» comprend les engagements liés au déménagement de la division Gestion et des provisions pour les rentes de raccordement et des litiges en cours.

14. Engagements de prévoyance

Montant en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour les institutions de prévoyance	Part économique de la BFH		Variations ayant une incidence sur le résultat	Cotisations régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel
	Au 31.12.2014	2014	2013	2014	2014	2014
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	4 198	0	0	0	1 441	1 441
Caisse fédérale de pensions	4 198	0	0	0	1 441	1 441
Plans de prévoyance avec découvert	-37 988	-22 298	-31 245	-8 947	17 835	8 888
Caisse de pension bernoise	-35 286	-20 712	-28 969	-8 257	12 315	4 058
Caisse d'assurance du corps enseignant bernois	-2 702	-1 586	-2 276	-690	5 520	4 830
Total	33 790	-22 298	-31 245	-8 947	19 276	10 329

En matière de prévoyance, la Haute école spécialisée bernoise est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) et à la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA). Ces caisses sont des institutions indépendantes de la Haute école spécialisée bernoise tant sur le plan de leur organisation que sur le plan financier. Les cotisations de prévoyance sont payées en partie par l'employeur et en partie par les employés.

La majorité des collaborateurs et collaboratrices de la Haute école spécialisée bernoise sont assurés auprès de la CPB (1502 assurés). La Haute école spécialisée bernoise a également établi des rapports de prévoyance avec la CACEB (151 assurés) et la PUBLICA (135 assurés).

Au 31 décembre 2014, la CPB présentait un degré de couverture de 88,00 pour cent (contre 83,36 % l'année précédente) avec un taux d'intérêt technique de 2,5 pour cent.

Au 31 décembre 2014, le degré de couverture de la CACEB était de 86,20 pour cent (contre 81,01 % l'année précédente) avec un taux d'intérêt technique de 3,0 pour cent.

Au 31 décembre 2014, le degré de couverture de PUBLICA était de 107,51 pour cent (contre 106,2 % l'année précédente).

Lors de la votation populaire du 18 mai 2014, le corps électoral du canton de Berne a approuvé un assainissement de la CPB et de la CACEB dans un délai de 20 ans. Les conditions préalables à la constitution de provisions sont donc remplies. Les réserves de 22,298 millions de francs constituées reflètent l'engagement économique de la Haute école spécialisée bernoise à hauteur de 58,7 % des déficits de la CPB et de la CACEB.

La Haute école spécialisée bernoise n'a pas de réserves de cotisations de l'employeur à libre disposition.

15. Produits de la recherche issus de fonds de tiers

Montants en KCHF	2014	
Subventions à des projets – Fonds national suisse (FNS)	4 581	
Subventions à des projets – Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	6 718	
Subventions à des projets – organisations internationales	3 643	
Subventions à des projets – tiers	18 327	
Produits de la recherche issus de fonds de tiers	33 269	

Les fonds de tiers versés pour des projets à la Haute école spécialisée bernoise relèvent pour l'essentiel de mandats à long terme. Les produits sont limités aux charges pouvant être recouvrées. Les gains sont réalisés à la fin d'un projet conformément à la méthode Completed Contract.

16. Produits divers

Montants en KCHF	2014	
Produit Ecole supérieure du Bois Bienne	5 150	
Produit de la vente de matériel	1 218	
Produit des ventes des cantines	1 139	
Produit de l'encouragement des talents au Gymnasium Hofwil	753	
Subventions ERASMUS	539	
Autres produits	5 135	
Produits divers	13 934	

17. Charges de personnel

Montants en KCHF	2014	
Traitements	182 692	
Cotisations aux assurances sociales	15 500	
Cotisations aux caisses de pension – ordinaires	14 630	
Cotisations aux caisses de pension – uniques	4 646	
Cotisations aux caisses de pension – dissolution d'engagements de prévoyance	-8 947	
Prestations de travail de tiers	4 152	
Autres charges de personnel	2 102	
Charges de personnel	214 775	

Les prestations de travail de tiers comprennent les indemnités versées aux enseignants et enseignantes indépendants.

18. Charges de biens, services et marchandises et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2014	
Charges pour matériel d'enseignement, parts pour partenaires de recherche	13 000	
Charges liées aux bâtiments	3 819	
Entretien, réparations, remplacement et frais de leasing	3 082	
Charges liées aux véhicules; taxes et émoluments	375	
Energie et élimination des déchets	2 210	
Charges de l'administration et de l'informatique	12 645	
Frais de publicité	3 190	
Frais de voyage et de représentation	4 080	
Charges de biens, services et marchandises et autres charges d'exploitation	42 401	

Les charges liées aux bâtiments n'incluent pas de loyer pour les immeubles que le canton de Berne met à la disposition de la Haute école spécialisée bernoise (voir le point 22, Transactions avec des parties liées).

19. Amortissements et dépréciations

Montants en KCHF	2014	
Amortissements d'immobilisations corporelles	8 879	
Amortissements d'immobilisations incorporelles	1 477	
Amortissements et dépréciations	10 356	

20. Résultat financier, net

Montants en KCHF	2014	
Produit des intérêts et des dividendes	877	
Gains de change sur des devises étrangères (réalisés ou non)	145	
Gains sur le cours de titres	3 211	
Produits financiers	4 233	
Frais bancaires et frais postaux	-249	
Pertes de change sur des devises étrangères (réalisées ou non)	-197	
Pertes sur le cours de titres	-1 545	
Pertes sur l'évaluation d'immobilisations financières	-19	
Charges financières	-2 010	
Résultat financier, net	2 223	

4.5.3 Autres publications

21. Engagements hors bilan

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers

Au 31 décembre 2014, il n'existait pas de cautionnements, ni de garanties, ni de constitutions de gage en faveur de tiers.

Engagements/créances conditionnels

Au 31 décembre 2014, il n'y avait aucun engagement ni aucune créance conditionnels devant être présentés dans ce rapport.

Autres engagements hors bilan

Au 31 décembre 2014, il n'y avait aucun engagement découlant de projets d'investissement ou de contrats de location de longue durée.

22. Transactions avec des parties liées

Les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école sont des parties liées. Sont également considérées comme des parties liées les sociétés dans lesquelles la Haute école spécialisée bernoise détient une part de 20 pour cent ou plus (pour les détails, voir le point 6 – Immobilisations financières). Le canton de Berne (en raison des subventions versées dans le cadre du mandat de prestations) et les caisses de pension entrent aussi dans ce cercle. Les transactions avec des parties liées et sociétés assimilées sont en principe effectuées conformément aux conditions du marché.

Les membres du conseil de l'école reçoivent une indemnité en espèces. La Haute école spécialisée bernoise n'a octroyé de garanties, de prêts, d'avances, ni de crédits à aucun membre de la direction de l'école ou du conseil de l'école.

Les transactions effectuées avec le canton de Berne dans le cadre de la loi sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB) sont les suivantes:

- Subvention de base du canton de Berne
Dans le cadre du mandat de prestations quadriennal (2013-2016), la Haute école spécialisée bernoise a reçu de la Direction de l'instruction publique un montant de 108,998 millions de francs pour l'exercice 2014. La subvention du canton doit être approuvée chaque année par le Conseil-exécutif.
- Utilisation de biens immobiliers
Le canton de Berne met gratuitement à la disposition de la Haute école spécialisée bernoise les biens immobiliers (locaux d'enseignement, laboratoires, bureaux) qu'elle utilise pour l'exercice de ses activités. La valeur locative théorique des 107 096 m² de surface utile prêtée s'élève à 29,930 millions de francs.

23. Leasing opérationnel

Les contrats de leasing opérationnel portent principalement sur les photocopieurs de la Haute école spécialisée bernoise. De nouveaux contrats de leasing les concernant ont été conclus durant l'exercice sous revue.

Montants en KCHF	2014
Engagements de leasing à échéance inférieure à 1 an	294
Engagements de leasing à échéance de 1 à 5 ans	1 035
Engagements de leasing à échéance supérieure à 5 ans	0
Leasing opérationnel (valeurs nominales)	1 329

24. Réalisation d'une évaluation des risques

Le conseil et la direction de l'école ont relevé systématiquement les risques pouvant avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la Haute école spécialisée bernoise et basé leur évaluation des risques sur le potentiel de dommage et la probabilité d'occurrence de certains risques. Les mesures planifiées ou déjà en place visant à faire face aux risques ont été incluses dans l'évaluation.

25. Evénements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels 2014 ont été approuvés par le conseil de l'école le 25 mars 2015.

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse a annoncé l'abandon du taux plancher EUR-CHF. Les turbulences qui ont alors affecté les cours des devises ont eu une influence négative sur la valorisation des postes tenus en devises étrangères inclus dans l'actif circulant net de la Haute école spécialisée bernoise.

Le tableau ci-dessous présente le solde net des postes en devises étrangères au 31 décembre 2014.

Monnaie	Poste net en milliers	Cours de valorisation au 31.12.2014
Euro (EUR)	5 042	1.2027
Dollar américain (USD)	5 501	0.9894
Livre sterling (GBP)	332	1.5368
Yen japonais (JPY)	118 615	0.0082
Couronne norvégienne (NOK)	4 582	0.1328
Couronne suédoise (SEK)	714	0.1267

Pour le reste, il n'est pas survenu entre le 31 décembre 2014 et le 25 mars 2015 d'événements ayant une influence majeure sur les comptes annuels.

4.6 Commentaires des comptes

Au 1^{er} janvier 2014, la Haute école spécialisée bernoise est passée au système du subventionnement, qui accroît son autonomie financière: la BFH tient désormais sa propre comptabilité et reçoit du canton de Berne une subvention fixée à l'avance – sous réserve des compétences du Conseil-exécutif et du Grand Conseil – dans un contrat de prestations s'étendant sur une période de quatre ans. Avant cela, la BFH était intégrée dans la comptabilité du canton de Berne. Elle était pilotée par le solde des charges et des produits et était soumise à la loi cantonale sur le pilotage des finances et des prestations (LFP).

Le système du subventionnement s'accompagne d'un changement dans les modalités de présentation des comptes, qui respectent désormais les normes Swiss GAAP RPC. Ces recommandations visent l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle de la fortune, des finances et des revenus (True and Fair View). La BFH a adapté le bilan de l'exercice précédent aux RPC (retraitement), mais a renoncé à le faire pour le compte de résultat, raison pour laquelle les chiffres 2013 ne figurent pas ici. En conséquence, les données du rapport d'activité 2013 ne peuvent pas être comparées à celles du compte de résultat 2014.

Résultat global

L'exercice 2014 de la BFH est réjouissant. Pour un chiffre d'affaires total de 280,9 millions de francs, le résultat annuel global affiche un excédent de produits de 15,6 millions. A noter que ce bon résultat est en grande partie influencé par les faits particuliers suivants: d'une part, l'accroissement du degré de couverture des caisses de pension (bonne année boursière 2014) – qui a permis de dissoudre des provisions pour les engagements de prévoyance à hauteur de 8,9 millions de francs – et, d'autre part, une hausse des rendements de titres de fonds de tiers, qui se sont élevés à 2,3 millions. Sur le plan de l'exploitation au sens strict, un excédent de produits de 4,4 millions de francs a été atteint. Il s'explique par une augmentation des revenus liée à la hausse de l'effectif étudiant, ainsi que par la mise en œuvre anticipée des mesures du plan d'économies 2014 du canton (Examen des offres et des structures 2014).

Bilan

En raison du déficit de couverture, les engagements envers les caisses de pension sont désormais portées au bilan. Ils se montent à 22,2 millions de francs au 31 décembre 2014. A cette même date, le capital propre de la BFH s'élève à 38,5 millions de francs. Il est constitué en majeure partie de fonds de tiers et pour seulement 64 000 francs de fonds propres principaux.

5 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école spécialisée bernoise au 31.12.2014

Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 49b de la Loi sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB, RSB 435.4111), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Haute école spécialisée bernoise, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école spécialisée bernoise, incombe au conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école spécialisée bernoise et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de l'école.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 17 avril 2015

Contrôle des finances du canton de Berne

L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable

A. Lobsiger
chef audit adjoint